YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/GP/EN

DECISION N° 2001/35

OBJET : Avenant n°1 au contrat de vente du spectacle "L'Epopée des Epices" conclu avec la société EDIFICE

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la Délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

VU la décision n° 2000/209 du 7 août 2000 relative au contrat de vente du spectacle "L'Epopée des Epices",

VU le contrat correspondant conclu avec la société EDIFICE,

CONSIDERANT que la Commune a besoin dans le cadre de l'exposition sur les épices qui se tiendra à la salle André Malraux d'un animateur d'exposition supplémentaire le samedi 10 et dimanche 11 février 2001,

DECIDE

DE signer avec la société EDIFICE l'avenant n°1 au contrat susvisé précisant les obligations des parties et les modalités de cette prestation relative au spectacle "L'Epopée des Epices" pour un montant de 2.392 Francs TTC,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune, exercice 2001, fonction 3, sous fonction 33, nature 6042.

Fait à Yerres, le 2 février 2001

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
14 FEV. 2001
SOUS-PRÉFECTURE DE LIEVIN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE